

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Paris,

2 0 JAN. 2009

Le ministre d'État

à

Monsieur le vice-président du conseil général de l'environnement et du développement durable

Référence: SG01971

Objet : L'ingénierie dans les services déconcentrés territoriaux du MEEDDAT

Le projet stratégique du MEEDDAT a dressé la feuille de route du ministère, en déclinant huit axes stratégiques transversaux, qui confirment le MEEDDAT comme un grand ministère technique.

Les conseils de modernisation des politiques publiques ont par ailleurs réaffirmé la nécessité pour les services de l'Etat et en particulier du MEEDDAT de disposer de services techniques de haut niveau. Ces services doivent recentrer leurs prestations d'ingénierie sur des activités à plus forte valeur ajoutée, dans les domaines nouveaux ou en croissance, particulièrement pour mettre en oeuvre les engagements pris à l'issue du Grenelle de l'Environnement. Le renforcement de ces missions sera notamment rendu possible par un arrêt des prestations assurées dans le champ de l'ingénierie concurrentielle.

Ces évolutions s'inscrivent enfin dans le cadre de réorganisations structurelles importantes, à l'échelon régional et départemental.

Dans ce contexte de forte mutation des organisations mais aussi des activités et des métiers exercés, il est maintenant essentiel d'apporter une traduction opérationnelle du projet stratégique ministériel afin de détailler l'identité technique des structures régionales et départementales chargées de mettre en oeuvre les politiques publiques portées par le MEEDDAT. Il s'agit en particulier d'apporter une description exhaustive et prospective des missions et des activités attendues de ces services au titre de leur action dans les territoires.

Ressources, territoires et habitats Énergie et climat Développement durable Prévention des risques Infrastructures, transports et _{mer}

Présent pour l'avenir Devront également être traitées les conditions d'exercice juridique de ces missions quand elles sont au bénéfice des collectivités locales.

Je souhaite à cet effet qu'une mission soit menée par le CGEDD sur ce sujet, en étroite collaboration avec le CGDD et les différentes directions générales du MEEDDAT.

Le travail réalisé nourrira les réflexions qui seront menées dans le cadre des documents stratégiques régionaux. Il pourra notamment s'appuyer sur les orientations stratégiques fixées par les responsables de programme à l'occasion du dialogue de gestion 2009, sur les résultats des travaux menés en région au titre des PRIR, sur les feuilles de route en cours d'élaboration dans certaines directions d'administrations centrales et sur les travaux menés par le secrétariat général.

Vos propositions pourront être réalisées en deux étapes :

- vous pourrez dans un premier temps vous attacher à identifier les principales missions nécessitant la mobilisation de compétences techniques dans les services déconcentrés départementaux (futures directions départementales interministérielles) et régionaux (DREAL).
- Vous pourrez ensuite définir pour chacune de ces missions leurs conditions d'exercice et les grands types d'activités exercées qui s'y rattachent.

Le rapport de vos travaux est souhaité pour le 20 mars 2009.

Pour le ministre d'État et par délégation, Le Préfet, Secrétaire général

Didier LALLEMENT

Práce

Présent pour l'avenir